

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2015

Présents

Léo CASTELLOTE, Renaud DEHOUSSE, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Maxime GABORIT, Charlotte GLINEL, Florence HAEGEL, François HEILBRONN (départ à 10h18), Pablo LIVIGNI, Vincent MARTIGNY (arrivé à 8h51), Pierre MEIGNANT, Julie MEYNIER, Enora NAOUR, Frédéric PUIGSERVER, Marie RASSAT, Étienne WASMER.

Absents ou excusés

Catherine BLANC (donne procuration à Marie RASSAT), Olivier BORRAZ (donne procuration à Florence HAEGEL), Thierry CADART, Jean-Claude CASANOVA (donne procuration à Étienne WASMER), Laurent GERMAIN (donne procuration à Etienne WASMER), Claude JAUPART (donne procuration à Renaud DEHOUSSE), Marie-Anne LEVEQUE, François-Antoine MARIANI (donne procuration à François HEILBRONN), Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD (donne procuration à François HEILBRONN).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Jacques de CHAMPCHESEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de la directrice exécutive des études,
Nicolas PEJOUT	directeur de l'Executive Education
Brigitte TAITTINGER-JOUYET	directrice de la stratégie et du développement
Christophe JAMIN	directeur scientifique de l'Ecole de droit
Félicité GASPARETTO	responsable du service des carrières
Amélie ANTOINE-AUDO	chargée de mission auprès du Directeur – Déléguée générale Université Sorbonne Paris Cité.

- | | |
|--|---------|
| I. Présentation de création de deux Executive masters (« General Counsel » et « Stratégie et finance de l'immobilier ») | page 2 |
| II. Présentation de la Direction de la Stratégie et du Développement | page 4 |
| III. Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2013 | page 8 |
| IV. Approbation des modalités d'élection des représentants de l'IEP de Paris au Conseil académique de l'Université Sorbonne Paris Cité | page 12 |
| V. Validation du procès-verbal provisoire de la séance du 9 mars 2015 | page 13 |
| VI. Échange d'informations sur des questions diverses | page 13 |

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2015**

La séance est ouverte à 8 h 34 par Renaud DEHOUSSE.

I. PRÉSENTATION DE CRÉATION DE DEUX EXECUTIVE MASTERS (« GENERAL COUNSEL » ET « STRATÉGIE ET FINANCE DE L'IMMOBILIER »)

a) Présentation

Nicolas PEJOUT précise que cette présentation fait suite à celle effectuée en Commission paritaire il y a deux semaines. Il entend présenter tout d'abord les caractéristiques communes aux deux executive masters, puis spécifiquement chacun des masters avec Christophe JAMIN.

Un executive master est un programme diplômant à temps partiel, dont la durée moyenne est de 35-40 jours et qui s'étale de 12-18 mois. Il est ouvert à des publics de cadres en activité. L'entrée dans le master se fait en deux temps : admissibilité sur dossier et admission sur entretien. Si les modalités pédagogiques sont somme toute assez classiques, elles s'adaptent à un public dont la moyenne d'âge est 35-45 ans. La pédagogie est donc très interactive. Elle s'articule autour d'ateliers, de travaux en groupe (cf. simulations, jeux de rôle) et d'une « *learning expedition* », voyage d'études d'une durée de 5 jours. La validation de l'executive master nécessite paiement des droits de scolarité, assiduité, réussite aux travaux demandés et rédaction d'un mémoire (avec soutenance).

L'ouverture de ces programmes est conditionnée à l'atteinte d'un nombre minimal d'inscrits, afin de promouvoir la diversité de chaque promotion.

Le master executive « *General counsel* » trouve son origine dans un appel à projets émis par le Cercle Montesquieu. Plusieurs universités et écoles y ont répondu. Sciences Po l'a remporté. Il s'agit de créer, en partenariat avec le Cercle Montesquieu, en s'appuyant donc sur l'expertise de directrices et directeurs juridique en activité ou récemment en retrait d'activité, un programme destiné aux hauts potentiels de la fonction juridique en entreprise. Cette formation riche repose sur trois blocs : un bloc approche stratégique des organisations (afin de les faire sortir de l'approche juridique qu'ils déploient quotidiennement), un bloc leadership et pratique managériale (afin de les aider à monter dans la fonction juridique, voire à passer dans d'autres fonctions d'entreprise ou d'organisations publiques), un bloc consacré aux grands enjeux du monde juridique sous un angle stratégique.

La constitution de la promotion se veut la plus diverse possible, tout en respectant une forme de cohérence, le critère principal étant que chaque personne faisant acte de candidature ait un projet professionnel pour lequel l'executive master a un sens. Il y a une forme de concurrence de cette formation à l'étranger. Les formations juridiques destinées à des publics en activité sont surtout techniques en France, à l'inverse des universités anglo-saxonnes qui ont mis en place ce type de formation, ce qui a inspiré le Cercle Montesquieu. En termes de positionnement pour Sciences Po, ce projet correspond parfaitement à son « ADN » et lui permet de prendre pied dans un champ nouveau.

Le programme, s'il est créé, sera dirigé par le Professeur Christophe JAMIN. Un comité de pilotage, réunissant des membres de l'École de droit de Sciences Po, de la Direction de la formation continue et du Cercle Montesquieu, doit être mis en place. Le prix unitaire est fixé à 25 000 euros, avec un nombre minimal d'inscrits de 15 personnes, sachant que 20 à 25 % des participants financent eux-mêmes les droits de scolarité (75 % par l'employeur ou un organisme paritaire de collecte agréé).

Le programme « Stratégie et finance de l'immobilier » s'adresse, quant à lui, à deux populations : la population du secteur immobilier, la population de la finance au sens large. Le point de départ est le constat selon lequel l'immobilier devient aujourd'hui un actif, voire un refuge financier. Partant de là et

d'une analyse des besoins et de la concurrence, s'est fait jour l'opportunité de créer l'executive master avec une filiale du groupe BPCE (l'École nationale du financement de l'immobilier, qui dépend elle-même du Crédit foncier).

Les formations existantes sont très techniques et parcellaires, orientées vers l'immobilier ou la finance, sans considération stratégique sur les affaires urbaines. Or Sciences Po a la chance de disposer à la fois d'une expertise forte en affaires urbaines et en finance. En alliant ces deux atouts, un projet d'executive master, en s'appuyant également sur l'expertise métier de l'École nationale du financement de l'immobilier (ENFI), a été élaboré. Il vise à proposer un programme articulé autour de trois blocs : un bloc politiques urbaines et projets immobiliers (assuré par Sciences Po), un bloc financement immobilier des particuliers ou financement immobilier corporate (animé par l'ENFI). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle qui appelle à davantage de modularité.

L'executive master est constitué de plusieurs parties : le certificat de Sciences Po (politiques urbaines et projets immobiliers), un des deux certificats d'ENFI, la rédaction d'un mémoire et une soutenance. Le participant peut passer un ou plusieurs certificats, sur une durée plus ou moins longue. Chaque acteur doit se positionner sur ses compétences propres, l'idée étant également que Sciences Po est garant du contrôle qualité, l'ENFI étant sollicité pour le soutien administratif et le marketing (conduit et piloté par Sciences Po).

Le prix unitaire est fixé à 18 500 euros nets, avec un nombre minimal de participants (20 par promotion). Le directeur de cet executive master pourrait être Nordin KIRECHE, docteur en science politique à Sciences Po, chercheur associé au Centre d'études européennes.

b) Discussion

Renaud DEHOUSSE félicite les porteurs du projet. Il leur demande ce qui, selon eux, a permis de remporter l'appel d'offres.

Il est très intéressant de noter que l'offre proposée ne considère pas le champ juridique comme simplement un champ technique, mais également comme un domaine qui invite à envisager la place du droit dans l'entreprise et dans l'économie. Cette approche correspond à la spécificité de Sciences Po, à l'accent qui est mis sur le caractère pluridisciplinaire. Il se demande s'il ne serait pas opportun de pousser plus avant la prise en compte de ces aspects, en réfléchissant à la façon dont d'autres disciplines que le droit réfléchissent à ces questions. Ainsi, une réflexion spécifique sur la sociologie du droit pourrait être utile aux professionnels.

Enfin, Renaud DEHOUSSE souhaite savoir quelle est la stratégie pour se positionner sur le marché international, sachant que ce point est une des clés de la viabilité du projet.

Christophe JAMIN répond aux trois questions.

Il est difficile de savoir précisément pourquoi Sciences Po a remporté l'appel d'offres. Cela étant dit, de nombreux acteurs de l'école connaissent bien la manière dont fonctionnent les directions juridiques des entreprises dont certains membres font partie du Cercle Montesquieu ; en ce sens, ils connaissent bien leurs attentes. Par ailleurs, il est certain que le commanditaire a été très sensible à l'ADN particulier de Sciences Po, qui était notamment en concurrence avec des écoles de commerce, plus centrées sur les questions purement managériales ou financières. Or le projet de Sciences Po dépasse cette seule dimension. Celui-ci s'appuie sur une capacité à mobiliser des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être qui dépassent et la fonction managériale et l'aspect simplement technique du droit. C'est sans doute ce qui a fait la différence.

Le programme se veut pluridisciplinaire. Il est fait appel à d'autres disciplines que le droit : sociologie, économie, finance. Le but est d'ouvrir le regard à des gens qui ont été formés essentiellement sur un plan technique à d'autres disciplines, car ce sont des disciplines qu'ils mobilisent et vont mobiliser en permanence dans le cadre de leurs fonctions. Le public cible est le suivant : des personnes exerçant des fonctions de direction juridique ou de secrétariat général ou qui aspirent à rejoindre des directions générales.

S'agissant de la dernière question, une longue discussion a eu lieu avec les représentants du Cercle Montesquieu pour savoir s'il convenait de proposer intégralement ou partiellement des cours en anglais. Pour l'heure, les cours sont partiellement en anglais (entre 30 et 50 %), le but étant de « monter

en puissance ». À terme, les cours seront certainement proposés intégralement en anglais, car il n'est pas possible de se priver d'une grande partie du public potentiellement intéressé par la formation. Quant aux programmes dispensés à l'étranger, ils sont soit beaucoup plus spécifiques (sur le leadership par exemple), soit beaucoup plus larges. En toutes hypothèses, ils sont nettement plus chers.

Maxime GABORIT affirme que l'UNEF se réjouit de voir que Sciences Po diversifie ses offres de formation. Toutefois, le prix de ces executive masters reste extrêmement cher. Cette politique tarifaire ne peut permettre le développement d'un enseignement supérieur et d'une formation tout au long de la vie ouverte à toutes et à tous. De plus, dans le cadre du plan de formation du DIF/CPF, une prise en charge totale ou partielle peut être assurée entre le salarié et l'employeur, laissant comprendre que salariés et entreprises paieront leur CP d'instruction. Or, si ce sont les salariés, il n'est pas acceptable de développer un enseignement supérieur réservé à une élite économique ou du moins à des salariés déjà très privilégiés. Si ce sont des entreprises, ce sont elles qui conditionnent le fait que les salariés suivent ou non ces formations. Ce n'est pas un choix du salarié et cela va à l'encontre d'une formation tout au long de la vie, car il ne dépend que de la volonté de la direction de l'entreprise. En 2015, la formation continue n'aura apporté que 21 % de plus qu'en 2014. L'ouverture de ces nouvelles filières sera conditionnée notamment par des intérêts économiques. L'UNEF ne peut cautionner un enseignement basé sur la rentabilité et non pas créé avant tout dans un but pédagogique et d'apprentissage.

L'UNEF défend une vision d'enseignement supérieur ouverte à toutes et à tous tout au long de la vie, non conditionnée par une logique économique. C'est la raison pour laquelle, même si l'UNEF est sensible à la volonté de Sciences Po de développer son offre pédagogique, elle n'est pas favorable à la logique instaurée par ces executive masters.

Nicolas PEJOUT indique que seulement un cinquième des sommes investies dans les projets de formation provient directement des salariés. Par ailleurs, un salarié peut tout à fait s'inscrire dans une formation sans que celle-ci émane de la volonté de son entreprise.

Nicolas PEJOUT fait observer que l'objectif de qualité pédagogique et la rentabilité ne sont pas incompatibles. Ces deux aspects vont d'ailleurs souvent de pair, car s'il était proposé des programmes dont la qualité pédagogique ou l'impact professionnel n'étaient pas reconnus, il ne serait pas possible de justifier de tels prix.

Frédéric MION constate que l'UNEF conteste en bloc le modèle de financement de la formation continue en France. Il fait remarquer qu'à la différence de la formation initiale, la formation continue, toutes institutions confondues, ne fait pas l'objet de subvention a priori des pouvoirs publics. Elle répond à une logique économique.

c) Votes

Le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris adopte à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions) le projet de création de deux Executive masters (« General Counsel » et « Stratégie et finance de l'immobilier »).

II. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DU DÉVELOPPEMENT

a) Présentation

Brigitte TAITTINGER-JOUYET effectue la présentation.

Elle décrit tout d'abord les missions de la Direction de la stratégie et du développement (DSD). Sa mission principale est de collecter des fonds privés auprès des entreprises, des fondations et des particuliers. Pour cela, il convient de fidéliser les partenaires actuels et d'en recruter de nouveaux. Cela est fait dans un esprit conforme aux valeurs de l'institution, en veillant à diffuser en interne les

meilleures pratiques de collecte et de gestion des dons et de suivi des partenaires. Une charte éthique va être élaborée pour fixer quelques principes en la matière.

La DSD souhaite développer une base de données unique, qui pourrait devenir à terme une plateforme centrale pour les relations de Sciences Po avec ses anciens élèves. Il s'agit d'animer la communauté des soutiens de Sciences Po, notamment à travers l'organisation d'évènements (cf. bilan annuel de la collecte de fonds de l'année précédente, etc.).

La DSD est constituée du pôle donateurs, du pôle entreprises et du pôle fondations (au niveau national et international), de la fonction back office (cf. CRM) et du pôle animation et fidélisation. Elle a une approche transversale, travaillant en interne en étroite collaboration avec la Direction générale, la Direction scientifique, le Secrétariat général, la scolarité, etc. La DSD travaille également avec des structures extérieures (l'Association des anciens, le UK Charity Trust, la US Sciences Po Foundation).

Les opportunités de financement proposées aux entreprises et aux autres partenaires concernent notamment les chaires d'enseignement et de recherche, les chaires de professeurs invités, les programmes de formation, écoles et masters, les bourses, les programmes CEP et mentorat, etc. Les thèmes attractifs pour les donateurs individuels sont: la diversité culturelle et sociale, les projets liés au numérique, l'entrepreneuriat. Qu'est ce qui déclenche les donations ? Le sentiment d'appartenance fort et la fierté du diplôme de l'école, la volonté de « rendre ce qu'on a reçu » et de s'associer au développement de Sciences Po.

La campagne des 150 ans de Sciences Po (2015-2022) est en cours de préparation. Elle sera divisée en deux temps : une campagne « silencieuse » (2015-2018), une campagne qui s'accompagnera d'une communication aux médias.

a) Discussion

Au nom de l'UNI, Léo CASTELLOTE fait part de son enthousiasme pour ce projet, le seul à pouvoir assurer un financement à long terme dans un contexte de réduction des financements publics. Le modèle de financement privé apparaît comme étant le seul à pouvoir garantir à long terme le financement de l'excellence de Sciences Po. L'UNI renouvelle sa disponibilité pour sensibiliser le public étudiant sur ces questions.

Brigitte TAITTINGER-JOUYET remercie l'UNI pour son soutien.

Solène DELUSSEAU-JELODIN est satisfaite que Mme TAITTINGER-JOUYET vienne expliquer en conseil la campagne qu'elle va mener, et la vision stratégique concernant la financement de l'établissement. Cela permet d'avoir des débats complémentaires en dehors de la période de vote du budget. Dans le cadre du groupe de travail sur la levée de fonds, il a été possible de disposer du bilan de la collecte entre 2008 et 2013. Ces informations précieuses mériteraient d'être communiquées plus régulièrement. Il apparaît très utile de faire un point en Conseil de direction, même si l'on peut regretter, estime Solène DELUSSEAU-JELODIN, qu'il n'y ait pas eu d'information sur le fléchage précis des dons (notamment pour les principales entreprises). Entre 2014 et 2015, le mécénat et les partenariats d'entreprise ont augmenté de 16 %. Le biais sur les enseignements ne doit pas être négligé. Il semble difficile de concevoir que les programmes puissent être totalement indépendants lorsqu'ils sont financés par des dons. La SNCF participe au financement de la Chaire sur le développement durable, la Banque de France au Département d'économie, Total au Programme Europe-Afrique. Il y a 15 millions d'euros de financements privés pour la recherche, 6 millions d'euros pour les cursus.

Dans cet esprit, Solène DELUSSEAU-JELODIN demande des informations complémentaires sur la Charte d'éthique.

L'UNI considère qu'une augmentation du financement privé provoque un effet d'éviction, un désengagement de l'État et une privatisation progressive de l'enseignement supérieur, ce qui n'apporte aucun bénéfice aux étudiants. L'UNI est donc préoccupée par l'orientation stratégique à l'œuvre et entend s'opposer à toute augmentation de la part du financement privé.

Vincent MARTIGNY souligne l'intérêt de la présentation, en ce qu'elle permet de disposer d'une vision plus claire de la stratégie de la DDS.

Il souhaite connaître les objectifs chiffrés que s'est fixés la DSD pour la campagne des 150 ans et sa vision à plus long terme sur le développement des fonds privés.

François HEILBRONN déplore également le manque d'éléments chiffrés. Il demande à cet endroit des informations complémentaires. Le mécénat en provenance des particuliers est en baisse sur les trois dernières années, alors qu'il est généralement en hausse dans les associations et fondations (du fait des mesures fiscales). Il est évident que l'image de Sciences Po a pâti de la crise de succession (cf. série de campagnes de presse hostiles). Pendant longtemps, Sciences Po a fait appel à une agence extérieure, Optimus, qui menait des campagnes de marketing direct très efficaces. L'effort de marketing individuel semble depuis s'être un peu essoufflé. Il souhaite savoir s'il y a eu une réflexion à ce sujet.

Renaud DEHOUSSE revient sur la stratégie de la DSD. Il note que l'accent est mis non plus sur la marque Sciences Po dans son ensemble, mais sur un certain nombre de produits spécifiques (de l'accès aux personnes handicapées à la mise en place de produits spécifiques). S'il s'agit d'une inflexion nécessaire, il peut être intéressant, pour les membres du Conseil, d'en savoir davantage sur les tendances émergentes, sur les éléments de nature à attirer l'attention de financeurs potentiels. Il ressort de la présentation (cf. Charte éthique) le souci de ne pas se défaire des bonnes pratiques dans la recherche des financements. Renaud DEHOUSSE se demande s'il ne serait pas utile de mettre en place rapidement la Commission éthique, qui est prévue dans les statuts du Conseil.

Frédéric MION affirme, à ce sujet, qu'il convient de distinguer deux choses. Les statuts du Conseil prévoient la création d'un Comité d'éthique qui aura vocation à se prononcer sur toutes les questions éthiques (conflits d'intérêts, etc.) pouvant se présenter dans la vie de l'institution. Ce Comité n'a pas une compétence spécifique sur les questions de levée de fonds et sur la manière dont les fonds sont utilisés. De là, l'importance du travail réalisé par la DSD, consistant à fixer un certain nombre de bons principes et de bonnes pratiques baptisés Charte éthique, dont l'application sera confiée à une instance dédiée, qui certes pourra entretenir des liens avec le Comité d'éthique.

Frédéric MION souligne ensuite l'expérience de Sciences Po en matière de levée de fonds auprès de particuliers et d'entreprises. Il affirme qu'il entend les inquiétudes exprimées par les étudiants de l'UNEF à propos des fonds privés. En pratique, le soutien des entreprises à Sciences Po fait l'objet de conventions, qui précisent de manière extrêmement détaillée les devoirs et les droits des deux parties. Ces conventions précisent avec le plus grand soin que les entreprises qui financent Sciences Po renoncent à toute possibilité d'influer sur le contenu des recherches ou des enseignements. L'indépendance absolue est reconnue, garantie et préservée dans le cadre des liens noués avec les partenaires tiers.

Les financeurs de Sciences Po, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises, ne se satisfont souvent pas de l'idée de soutenir une institution au sens large. Ils souhaitent soutenir des projets concrets. C'était le cas par le passé. Cela l'est encore plus aujourd'hui, notamment parce que les demandes en provenance d'institutions comme Sciences Po, se sont multipliées. Brigitte TATTINGER-JOUYET pourra mentionner les projets qui suscitent l'intérêt des investisseurs.

Vincent MARTIGNY et François HEILBRONN ont regretté le fait que la présentation ne comporte pas de chiffres. Cela n'était pas la finalité de la présentation. Elle avait pour visée d'exposer la manière dont est structurée la DSD. Cela étant dit, Frédéric MION indique qu'une pratique a été instituée depuis deux ans, qui consiste à effectuer le bilan, année après année, de la levée de fonds réalisée au cours de l'année. Ce bilan est effectué principalement auprès des donateurs (cf. plaquette précisant quelles sommes ont été levées auprès de quel organisme et pour financer quel type d'action). La prochaine communication aura lieu le 4 juin. Frédéric MION revendique un réel effort de transparence de la DSD. La première campagne de levée de fonds de Sciences Po entre 2008 et 2013 a donné lieu à un exposé dans le cadre d'un groupe de travail du conseil de direction.

Réagissant à une observation de François HEILBRONN, Frédéric MION précise que le mécénat des particuliers est en augmentation en 2014 par rapport à 2013. Une nouvelle hausse est prévue en 2015. Il prend note de la préconisation relative à la dynamisation de la campagne de levée de fonds auprès des particuliers, à travers notamment le recours à des organismes spécialisés. Il est important d'engager une réflexion sur cette question.

Le choix de ne pas présenter de chiffres prospectifs s'inscrit dans le cadre d'une pratique assez constante que l'on observe dans toutes les grandes campagnes de levée de fonds auxquelles se livrent les grandes universités. Il est d'usage de dévoiler l'objectif financier lorsqu'il est déjà atteint aux 2/3 ou 3/4 (cf. annonce ce mois de l'objectif de la campagne de levée de fonds engagée par la Harvard Business School il y a 3 ans).

S'agissant des possibilités de développement, il est évident que le potentiel de soutien en provenance de l'étranger n'a pas encore été suffisamment exploité. Il s'agira dans les années à venir de mieux connaître et solliciter (sur des projets précis) les viviers de donateurs potentiels à l'étranger. Deux institutions dédiées soutiennent Sciences Po aujourd'hui aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il y a des viviers importants dans d'autres zones du globe. Autre vivier insuffisamment sollicité : celui des anciens élèves. L'Association des anciens élèves doit permettre à Sciences Po de davantage solliciter ses bases de données.

La principale difficulté à laquelle fait face Sciences Po dans cet effort de levée de fonds tient au contexte hautement concurrentiel.

Frédéric MION revient enfin sur les prises de position de l'UNEF et de l'UNI.

Il affirme que l'idée selon laquelle les efforts des institutions d'enseignement supérieur pour lever de l'argent serait un facteur de désengagement de l'État du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche est battue en brèche par la réalité observée les dernières années. C'est parce que l'État n'était plus en mesure de soutenir, comme il avait pu le faire par le passé, le développement d'institutions comme Sciences Po qu'il a fallu chercher d'autres sources de financement. En tout état de cause, la DSD veillera à ce que les fonds ainsi mobilisés soient utilisés dans des conditions irréprochables du point de vue de l'éthique.

Brigitte TAITTINGER-JOUYET précise la répartition des financements : près de 3,5 millions d'euros de taxe d'apprentissage ; 3,5 millions d'euros de financements en provenance d'entreprises, un peu plus de 1 million d'euros en provenance de donateurs. Les chiffres de la concurrence sont inversés (95 % de donateurs et 5 % d'entreprises). Sciences Po cherche à accroître le nombre de donateurs. La taxe d'apprentissage constitue aujourd'hui un montant important, mais la nouvelle réglementation rend la situation plus incertaine pour l'avenir.

Brigitte TAITTINGER-JOUYET affirme à son tour que les donations et financements d'entreprise sont de plus en plus ciblés. Les thématiques sont les suivantes : les CEP, le handicap, certains masters, certaines écoles, etc. Les grands groupes (cf. Total) donnent aujourd'hui sans attendre de retour de la part de Sciences Po. Couper tout lien avec les entreprises serait dommageable du point de vue de l'insertion professionnelle des étudiants.

Frédéric MION précise que si des efforts doivent être poursuivis pour mieux asseoir la base des donateurs français, les marges de progression sont sans doute plus importantes hors des frontières.

Brigitte TAITTINGER-JOUYET insiste sur le fait que Sciences Po pratique l'éthique quotidiennement, et n'a pas attendu pour cela la mise en place de la Charte éthique. Des chercheurs ont ainsi refusé de travailler avec le soutien de certaines entreprises.

Frédéric MION affirme à nouveau que tout partenariat avec une entreprise se concrétise par une convention, qui indique de façon très détaillée les engagements de Sciences Po et rappelle que l'entreprise n'a pas vocation à intervenir dans le contenu de la recherche ou de l'enseignement.

Vincent MARTIGNY considère que la comparaison avec les autres structures internationales, qui sont très vigilantes sur la question des financements, fait partie de la stratégie de Sciences Po, même s'il semble évident que des entreprises ne peuvent attendre un retour concret de leurs financements.

Frédéric MION assure que les questions éthiques liées au financement sont fondamentales. Il est essentiel d'afficher publiquement en interne comme en externe cette politique de Sciences Po. De là l'idée de la Charte éthique.

Enora NAOUR revient sur la question des conventions de partenariat signées entre Sciences Po et les partenaires privés et sur les droits et obligations de Sciences Po à l'égard des entreprises privées et de leurs conseils d'administration. Elle fait observer que les conseils d'administration ont des objectifs de rentabilité et doivent trouver un intérêt dans les financements effectués.

S'agissant de la relation entre le désengagement de l'État et le financement privé, elle rappelle les mots tenus au mois de décembre par Jean-Claude FITOUSSI au siège de la FNSP : « Je dois être un des seuls ici à vouloir que l'État investisse plus dans Sciences Po ». Une logique politique est à l'œuvre depuis une dizaine d'années. À partir du moment où Sciences Po entre dans cette logique consistant à augmenter toujours plus la part des financements privés, le signal envoyé à l'État est clair. Il se trouve ainsi de plus en plus libre de se désengager.

Enora NAOUR estime enfin que la plaquette sur les financements aurait dû être jointe au dossier transmis aux membres du Conseil de direction.

Étienne WASMER indique qu'il partage pleinement les propos tenus par Jean-Claude FITOUSSI au Conseil d'administration. Les questions de financement privé sont toujours très compliquées. Le meilleur garde-fou est de ne pas dépendre d'un seul partenaire privé. Définir une part maximale qu'un sponsor peut apporter dans un budget donné permet d'avoir la certitude que la moindre pression n'aura aucun effet. Ainsi, le centre de recherche Bruegel à Bruxelles avaient de nombreux financeurs privés mais aucun d'eux ne représente plus de 2% du financement total ce qui est une garantie d'indépendance.

Frédéric MION affirme qu'il souscrit également aux propos de Jean-Claude FITOUSSI, souhaitant que l'État finance davantage Sciences Po. Mais il est clair aux yeux de tous l'État n'est plus en capacité de faire croître les montants qu'il consacre à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les conventions conclues avec les entreprises comportent des droits et des devoirs pour les deux parties. De manière très schématique, l'entreprise s'engage sur le financement d'un certain type d'action. La contrepartie pour l'entreprise se limite aux conditions dans lesquelles l'existence de ce soutien est rendue publique (documents de communication ou autres). Tous les groupes sont désormais tenus d'inclure, dans leur rapport annuel, une partie liée à leur responsabilité sociale et environnementale. Il est évident que le soutien aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche relève de cette thématique générale.

III. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS 2013

a) Présentation

Félicité GASPARETTO effectue la présentation.

Elle rappelle que cette enquête est conduite depuis 2008. Elle permet de suivre, d'année en année, l'évolution de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés de master et d'en comprendre les modalités.

Cette enquête a été réalisée, cette année, par deux doctorants : Marta FANA du département d'économie et Antoine MANDRET-DEGEILH du Centre d'études européennes, avec l'aide du CDSP et le soutien d'une équipe de vacataires. 1 245 diplômés sur 1 835 ont répondu à l'enquête, soit 68 % de répondants (contre 60 % pour l'enquête de la conférence des grandes écoles). L'échantillon est représentatif. Il est composé de 59 % de femmes, de 27 % de diplômés étrangers, de 57 % de diplômés du Collège universitaire et de 43 % de diplômés directement admis en master.

Il ressort de l'enquête que les diplômés de Sciences Po résistent très correctement à la conjoncture. Ils étaient 77 % à avoir décidé d'entrer dans la vie professionnelle au moment où ils ont été interrogés. 21 % avaient décidé de poursuivre leurs études. 85,5 % contre 86,7 % l'année précédente étaient en activité au moment de l'enquête. 12,7 % étaient à la recherche d'un emploi (dont 38 % avaient déjà occupé un emploi depuis la sortie de Sciences Po). 9 répondants sur 10 avaient déjà travaillé. 39 % des

diplômés trouvent leur premier emploi hors de France. Ce chiffre, stable, est très important. On note une diminution de la part des emplois dans le secteur public et des postes de fonctionnaires.

La rémunération brute annuelle s'élève à 43 032 euros (contre 43 900 l'année précédente). Elle est plus élevée que celle qui ressort de l'enquête de la Conférence des grandes écoles. Il apparaît que la moyenne est tirée par un petit nombre de salaires extrêmement élevés. La médiane est plus faible, elle est de 29 116 euros.

La valeur de ces indicateurs et les conditions et modalités par lesquelles les diplômés s'insèrent varient selon les masters. On ne note pas de grande évolution s'agissant de la grande variété des secteurs d'activité et des domaines d'exercice dans lesquels s'insèrent les diplômés. 69 % des diplômés travaillent dans le secteur privé, 23,5 % dans le secteur public. 46 % des diplômés de l'École de la communication travaillent dans le secteur de la communication, 100 % de l'École de journalisme dans le secteur des médias, 36 % des diplômés de la PSIA dans une ONG ou une organisation internationale. La répartition des emplois par tranche de rémunération change en fonction des masters

Il apparaît par ailleurs que les conditions d'accès à l'emploi et la rémunération varient de manière significative en fonction du sexe. Les femmes s'orientent plus que les hommes vers les secteurs de l'éducation, de la communication, de la recherche et des ONG. Un nombre important d'hommes privilégie le secteur de la banque. Les femmes mettent plus de temps à trouver leur premier emploi. Elles bénéficient un peu moins souvent du statut de cadre. Les femmes sont un peu plus nombreuses dans les tranches les plus basses, alors que les hommes ont les salaires les plus élevés.

b) Discussion

Vincent MARTIGNY souligne l'importance de cette restitution, qui permet chaque année de connaître la situation des diplômés de Sciences Po. Le travail réalisé par la Direction des études et de la scolarité est tout à fait intéressant.

Il se dit frappé par l'écart entre les hommes et les femmes. S'il est vrai que les femmes s'orientent davantage que les hommes vers des carrières moins rémunératrices, on ne peut être que choqué par les différences constatées : moins de cadres, plus de temps pour trouver un premier emploi... Il est absolument essentiel d'engager une réflexion sur ce sujet. C'est, considère Vincent MARTIGNY, une « honte » pour le marché du travail français. Il souhaite connaître les actions que Sciences Po compte engager pour combler cet écart.

Vincent MARTIGNY souhaite ensuite savoir ce que Sciences Po a prévu pour permettre le recrutement ou du moins le suivi de la population des doctorants, qui est trop souvent oubliée par l'institution. Il est essentiel de soutenir les étudiants qui obtiennent leur thèse à Sciences Po.

Pierre MEIGNANT préconise la prise en compte de l'année de césure dans l'intégration au marché du travail. Il partage le constat de Vincent MARTIGNY concernant le creusement de l'écart des rémunérations entre les hommes et les femmes, sachant qu'il a été multiplié par 4 depuis deux ans. Il s'interroge sur les raisons de cette tendance, en saluant la politique volontariste de Sciences Po (cf. Plan égalité femmes/hommes, ateliers de gestion de carrière et d'articulation des temps de vie incluant des formations sur la négociation salariale). Les femmes ne s'orientent pas vers les mêmes secteurs d'activité que les hommes. Ils sont moins rémunérateurs, ce qui peut expliquer en grande partie les écarts de rémunération. Pierre MEIGNANT formule le souhait de pouvoir disposer de davantage d'éléments d'orientation. Le volet « former et informer » du plan égalité femmes hommes contient des initiatives, comme le renforcement des rencontres entre les étudiants en master et les étudiants en 1^{ère} et 2^{ème} année ou le développement de l'entrepreneuriat féminin. Considérant ces données alarmantes de creusement des inégalités, il réaffirme plus que jamais son soutien aux mesures du Plan égalité femmes hommes, en souhaitant qu'il ne reste pas seulement sur le papier.

Florence HAEGEL fait part de son inquiétude quant au creusement de ces inégalités. Elle fait observer que c'est à l'entrée du master que tout se joue. Elle souhaite savoir s'il existe des éléments d'information sur le taux de féminisation par master et par école, en se demandant s'il ne serait pas possible d'engager des actions spécifiques, à ce stade, à destination des étudiantes, dans un souci de sensibilisation.

Vincent MARTIGNY fait observer que la classe du master culture où il a enseigné était composée de 20 femmes et 2 hommes. Il est évident que ce n'est pas dans le secteur de la culture que l'on trouve les plus hautes rémunérations.

Renaud DEHOUSSE convient que l'ensemble de la communauté de Sciences Po doit se mobiliser sur la question des inégalités hommes femmes. Il apparaît indispensable d'attirer l'attention des personnes concernées sur ce phénomène. Cela vaut tant pour les enseignants que pour les organisations représentatives des étudiants. Renaud DEHOUSSE entend les interpeller sur ce sujet.

Il préconise de communiquer plus largement sur les résultats de l'enquête, en étoffant les éléments de synthèse en intégrant des analyses provenant d'autres institutions, ce qui permettra de comprendre les spécificités de Sciences Po.

En ce qui concerne la situation des doctorants, Renaud DEHOUSSE reconnaît que des actions doivent être entreprises, en considérant que c'est aux structures ayant à charge la formation des doctorants (cf. centres de recherche) de les accompagner.

Étienne WASMER s'interroge sur le taux de non-réponse. Il se demande si les mêmes pourcentages se retrouvent parmi les non-répondants. Il souhaite savoir si des efforts ont été entrepris pour relancer les anciens étudiants qui n'ont pas répondu.

Vincent MARTIGNY partage la volonté de Renaud DEHOUSSE de rendre publique l'enquête. Il suggère d'ajouter les actions mises en place entre N-1 et N.

S'agissant de l'idée de laisser à l'école doctorale la responsabilité de l'insertion professionnelle sous-entend qu'elle a une compétence particulière et une connaissance du marché du travail hors recherche. Or, ce n'est pas le cas, à l'exception d'un ou deux laboratoires qui disposent de réseaux professionnels ou de certaines écoles dont la matière est liée directement à des métiers. Vincent MARTIGNY estime qu'un travail d'accompagnement des étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre une carrière dans la recherche devrait être engagé. Il convient de les aider au même titre que les étudiants Sciences Po qui s'engagent sur le marché du travail après un master.

Pablo LIVIGNI préconise d'engager un suivi plus approfondi sur un temps un peu plus long de la catégorie des anciens étudiants (près de 40 %) qui occupent des emplois non stables au sortir de Sciences Po.

Pablo LIVIGNI note une récurrence de stages (en particulier chez les étudiants de l'École de droit et de l'École des affaires internationales). Il se demande si cela correspond à des stages choisis ou témoigne d'une difficulté à trouver un premier emploi.

Félicité GASPARETTO indique qu'elle a également été frappée par les chiffres relatifs aux inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes. Un travail étroit a été mené à ce sujet avec Hélène KLOECKNER et Anne BORING, économiste ayant rejoint récemment le programme EGERA. Anne BORING dispose de données sur la féminisation de certains programmes. Elle cherche à établir des liens entre l'orientation des filles et garçons vers certains programmes et la rémunération. Sachant qu'à l'intérieur de chaque domaine d'activité, il existe des professions plus ou moins rémunératrices, Anne BORING a engagé un travail très fin d'analyse. On ne peut considérer que le niveau de rémunération est seulement lié au secteur, au domaine et à la fonction. Il convient de prendre en compte également les comportements particuliers. Il apparaît, comme le montre la littérature scientifique sur le sujet, que les femmes sont plus rapidement satisfaites de ce qui leur est proposé. Elles négocient rarement leur salaire, s'expriment moins bien à l'oral et « sortent moins des lignes ». Un travail a été entrepris au sein de Sciences Po Avenir sur cette question. Anne BORING a animé des ateliers sur « le changement des règles du jeu entre l'université et le monde du travail ». Des progrès peuvent être obtenus en sensibilisant davantage les jeunes femmes au sein de l'institution. Le travail va se poursuivre.

Félicité GASPARETTO signale, en ce qui concerne la communication des résultats de l'enquête, qu'il est prévu de partager ces informations avec les principaux intéressés (cf. doyens des écoles et des masters). Un communiqué de presse doit par ailleurs être élaboré. Enfin, ces informations sont utilisées dans le cadre de la communication auprès des élèves (notamment au moment de la Semaine de

l'Orientation). Une nouvelle plateforme de communication va prochainement être lancée. Elle doit permettre d'optimiser l'information et la communication diffusée à l'attention des élèves. En ce qui concerne le sujet des doctorants, Félicité GASPARETTO indique que l'enquête porte effectivement sur les diplômés de master et non sur les docteurs. Elle reconnaît l'importance de suivre cette catégorie de la population des étudiants de Sciences Po.

Vincent MARTIGNY suggère de les intégrer à l'enquête après la soutenance de la thèse.

Félicité GASPARETTO revient sur l'année de césure. Des informations ont été communiquées sur ce sujet l'année dernière. Étant donné qu'il s'agit ici d'une synthèse, elles n'ont pas été intégrées. Il est évident qu'il y a un effet bénéfique de l'année de césure sur la qualité de l'insertion professionnelle. Une étude d'homogénéité est prévue afin de montrer que l'échantillon des non-répondants a la même composition que celle des diplômés dans leur ensemble.

Étienne WASMER fait observer que même s'ils avaient les mêmes caractéristiques, ils pourraient ne pas répondre à l'enquête pour des raisons liées au salaire ou à l'insertion. Une bonne façon de procéder consisterait à tenter de trouver un échantillon plus important à travers par exemple une série de relances téléphoniques (procédure « renforcée ») et comparer les résultats des réponses de la procédure normale et de la procédure « renforcée ».

Frédéric MION revient sur la préconisation de Pablo LIVIGNI relative au suivi à plus long terme des diplômés n'ayant pas décroché un contrat en CDI ou un concours de la fonction publique. Il reconnaît la pertinence d'interroger à nouveau cette catégorie de la population, un an plus tard par exemple.

En ce qui concerne le taux important de stagiaires parmi les diplômés de certaines écoles, en particulier de l'École de droit, Frédéric MION fait valoir que les pratiques professionnelles varient d'un secteur à un autre. Le fait qu'un nombre important de diplômés passent le concours du barreau et intègrent l'École française du barreau avec des stages obligatoires explique le nombre important de conventions de stages parmi cette population.

Frédéric MION précise qu'un certain nombre d'actions correctives ou préventives sont engagées à la suite des résultats de l'enquête. Ainsi, celles qui figurent dans le Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes sont directement issues d'observations faites sur la base des précédentes enquêtes. Il rejoint le sentiment exprimé par les étudiants et par Félicité GASPARETTO sur le fait que l'orientation des étudiants en master est un moment crucial. Le choix d'un master oriente pour la suite les carrières auxquelles ils peuvent prétendre et les niveaux de rémunération associés.

Frédéric MION fait observer que les écoles élaborent une stratégie d'insertion pour leurs propres diplômés. L'École doctorale ne fait pas exception. Cela étant dit, le vrai lieu d'insertion des doctorants est le centre de recherche auquel ils sont attachés. De ce fait, les centres de recherche ont, à l'évidence, une responsabilité de premier plan en matière d'insertion professionnelle ultérieure de leurs doctorants, dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche comme dans d'autres secteurs lorsque les doctorants décident de ne pas s'orienter vers la recherche. Les pratiques sont différentes selon les laboratoires. Certains d'entre eux se sont ainsi fait une spécialité de placer leurs docteurs auprès des entreprises ou des organismes publics. Il convient sans doute de progresser non pas tant dans la connaissance de cette population que dans la manière de la sensibiliser à la question de l'insertion et au développement d'outils dédiés.

Vincent MARTIGNY s'étonne, concernant le diplôme marketing et études, que sur 31 répondants, 19 soient en activité professionnelle et 12 en recherche d'emploi. Ces résultats sont très inférieurs à ceux des autres masters. Il souhaite connaître les raisons à cela.

Brigitte TAITTINGER-JOUYET affirme qu'il n'y a pas de raison particulière. Il convient ici de rester vigilant. Il faut savoir qu'il s'agit d'une petite promotion et qu'il peut y avoir des différences importantes d'une année sur l'autre.

Renaud DEHOUSSE affirme que cette question illustre l'intérêt d'assurer un suivi du rapport et de permettre au responsable du master concerné de s'interroger par rapport à ses résultats.

IV. APPROBATION DES MODALITÉS D'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE L'IEP DE PARIS AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITÉ

a) Présentation

Amélie ANTOINE-AUDO indique qu'à la suite de l'élection des administrateurs de l'université Sorbonne Paris Cité (USPC) et le 1^{er} Conseil d'administration qui, réuni le 8 avril, a reconduit Jean-Yves MERINDOL à la présidence de la COMUE, il convient désormais d'installer le Conseil académique de l'USPC. Ce dernier exerce un rôle consultatif, mais néanmoins important, puisqu'il donne un avis sur le projet partagé, le volet commun du contrat quinquennal avec l'État, les modalités d'organisation scientifique et pédagogique de l'USPC, les possibles modifications du Règlement intérieur de la commune. Les membres élus de ce conseil sont élus au scrutin indirect. Les élections s'effectuent au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste, sans possibilité de liste incomplète et sans panachage. Mais par dérogation, lorsqu'un établissement bénéficie d'un unique représentant au sein de ce conseil, au titre de certaines catégories, le représentant est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Le Conseil académique comprend 74 membres, répartis selon des catégories et des sous-catégories. Il y a trois grandes catégories d'élus : les représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs (conformément au Code de l'éducation, il existe deux sous-catégories : les professeurs et assimilés d'une part, les autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs d'autre part) ; 8 représentants des autres personnels ; 12 représentants dits des usagers, des étudiants (distinction entre les étudiants non-doctorants et les étudiants doctorants).

Est éligible au mandat de représentant au Conseil académique toute personne inscrite sur les listes électorales de l'établissement. À ce titre, sont utilisées les listes constituées pour le Conseil d'administration. Chaque liste de candidature au titre des catégories 1a et 1b (les enseignants-chercheurs ou professeurs et assimilés et les autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs) doit comporter deux titulaires inscrits sur les listes électorales de l'IEP de Paris. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour la catégorie 2 du personnel, il n'y a qu'un titulaire inscrit sur les listes électorales. Sur la catégorie 3a des étudiants non doctorants, les listes de candidature doivent comporter un titulaire et un supplément. Pour les listes de candidature au titre de la catégorie 3 b des étudiants doctorants, il faut 4 titulaires et 4 suppléants inscrits sur les listes électorales d'au moins 3 établissements de la COMUE, chacune étant composée alternativement d'un candidat du même CES (les suppléants doivent provenir du même CES que le titulaire auquel ils sont rattachés).

Les statuts du SPC précisent que les représentants des catégories 1 et 2 sont désignés par les représentants élus des conseils académiques ou des instances équivalentes. Le Code de l'éducation précise que les conseils académiques au sein des universités de droit commun regroupent les commissions dites recherche et formation. Or, il n'y a aucune instance équivalente à l'IEP de Paris. Aussi, il est proposé au Conseil de direction de prendre en considération la réunion de la Commission paritaire et du Conseil scientifique de l'IEP, de considérer en tant qu'électeurs les enseignants-chercheurs et enseignants affectés à l'établissement, les chercheurs affectés dans les unités de recherche de l'établissement, les représentants des chargés d'enseignement désignés par les représentants élus au Conseil de direction et à la Commission paritaire et les 8 représentants des personnels qui assurent un enseignement à la Commission paritaire. Le dispositif crée un effet de redondance particulier à l'IEP dans l'attente du renouvellement des statuts ; les représentants des personnes qui assurent un enseignement étant électeurs à la fois au titre de la Commission paritaire et, en pratique, désignés comme membre du Conseil scientifique. Il est proposé que ces 8 élus enseignants de la CP soient directement électeurs au Conseil académique, sans qu'ils puissent pour autant voter deux fois. De même, il est proposé que les représentants enseignants du Conseil de direction, qui en pratique sont également membres du Conseil scientifique, soient directement électeurs au Conseil académique.

S'agissant de la catégorie des autres personnels, ni le Conseil scientifique ni la Commission paritaire ne comptent de représentants élus de cette catégorie. Aussi, les statuts de l'USPC donnent la possibilité de

désigner des représentants parmi les autres instances de l'IEP. Il est proposé que les représentants élus de cette catégorie au Conseil de direction puissent être électeurs au Conseil académique.

Enfin, pour ce qui est des usagers, les représentants de la catégorie 3a sont désignés par les représentants des usagers au sein de la Commission paritaire. Les représentants de la catégorie 3b sont désignés au scrutin de liste par un collège de délégués formés par l'ensemble des représentants titulaires des usagers au sein du Conseil scientifique.

Les délégués ne pouvant voter personnellement pourront voter par procuration. Les statuts autorisent le mandant à donner sa procuration à un mandataire du même collège. Ce mandataire ne peut être porteur de plus d'un mandat. Un message diffusé prochainement à l'ensemble des électeurs rappellera les différentes modalités et fournira le document de procuration (il sera également en ligne sur l'Intranet).

La Commission électorale a défini le calendrier le 10 avril. Elle a arrêté la date limite de dépôt des candidatures au 11 mai 2015 à midi. Le scrutin s'effectuera le 4 juin 2015 pour les catégories 1, 2 et 3a. Les doctorants seront quant à eux invités à voter par voie électronique entre le 1^{er} et le 4 juin 2015. Le dépouillement aura lieu le 5 juin au matin. Les résultats seront communiqués le même jour vers midi.

b) Discussion

Frédéric MION souligne le caractère complexe des modalités de cette élection et salue la clarté de la présentation d'Amélie ANTOINE-AUDO, qui permettra à chacun de se prononcer en connaissance de cause.

Enora NAOUR souhaite savoir de quelle manière sera communiquée aux doctorants l'adresse de vote par voie électronique.

Amélie ANTOINE-AUDO indique que toutes les informations seront communiquées directement par USPC, car c'est le seul volet des élections qui impose une candidature interétablissement, et est à ce titre directement géré par USPC. Il faut savoir, précise Amélie ANTOINE-AUDO, que USPC fait appel à un prestataire extérieur dédié, pour des raisons de confidentialité et de gestion du vote électronique.

a) Votes

Le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris adopte à l'unanimité le dispositif présenté en séance.

V. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2015

Le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris approuve à l'unanimité le procès-verbal provisoire de la séance du 9 mars.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES

✓ Règlement intérieur

Vincent MARTIGNY souhaite savoir quand commenceront les travaux relatifs au Règlement intérieur. Il préconise de les engager avant l'été.

Frédéric MION indique que le texte n'est pas encore finalisé. Un premier projet devrait pouvoir être soumis aux membres du Conseil juste avant ou après l'été.

La séance est levée à 10 heures 32.